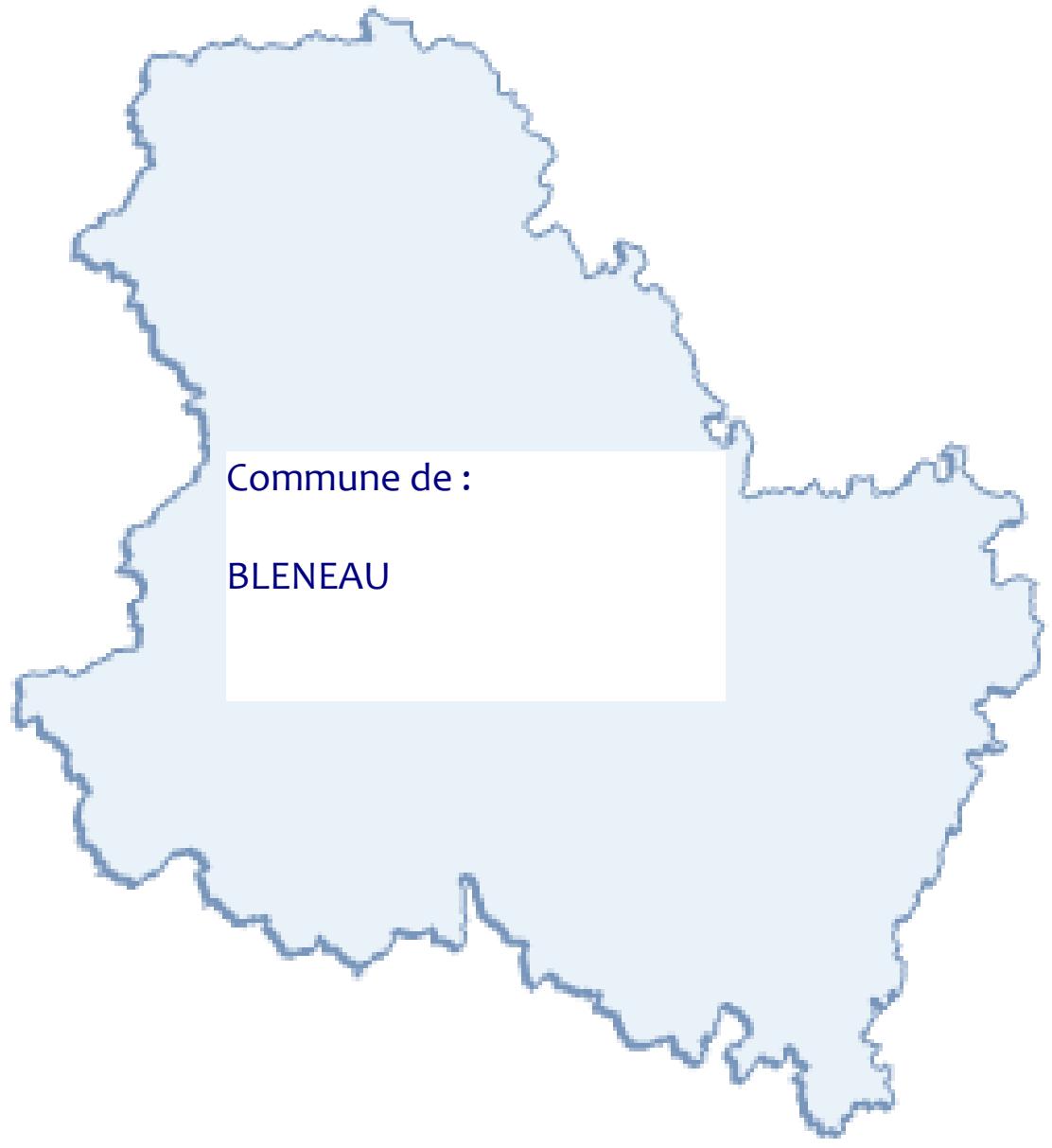




DICRIM

*(Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs)*



Commune de :

BLENEAU

Date 1^{ère} diffusion :

Le mot du maire

La commune de Bléneau est située au sud-ouest du département de l'Yonne et fait partie de la Puisaye. Elle est distante de 32 km de Toucy et de 57 km d'Auxerre. La commune est en bordure du Loing dont la crue de référence remonte à 1910. Le risque majeur auquel est soumis une partie de la commune est l'inondation.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.)** qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du **Plan Communal de Sauvegarde**, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité, et celle de tous, en dépend.

Le Maire



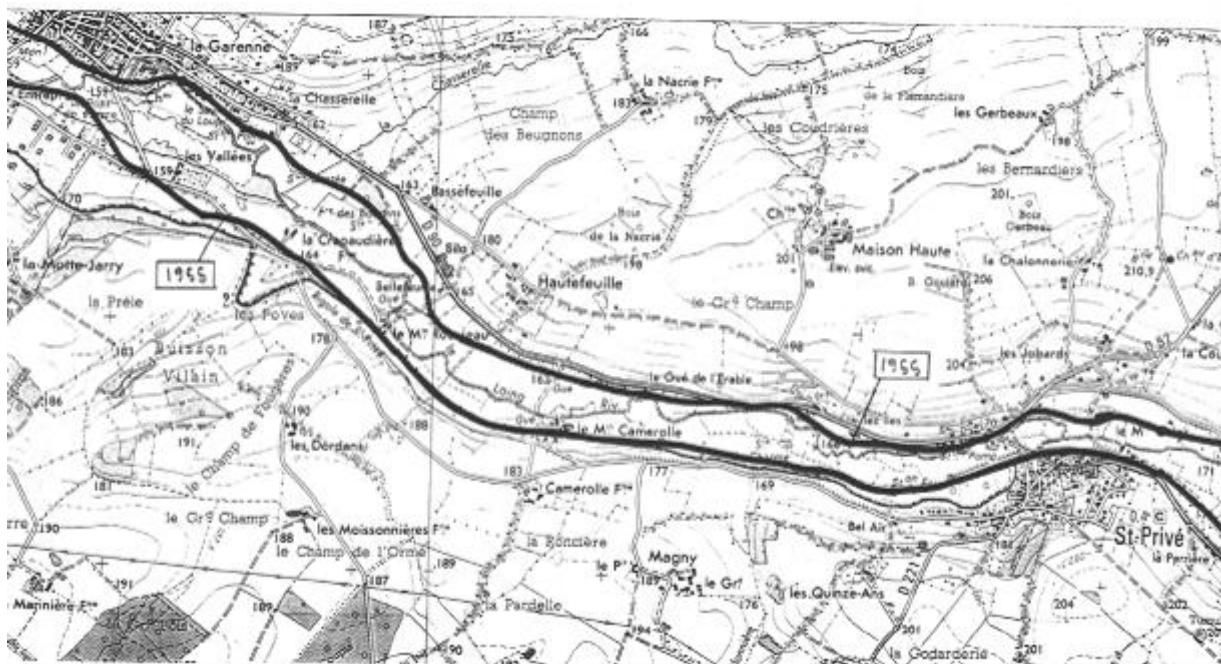
LES RISQUES

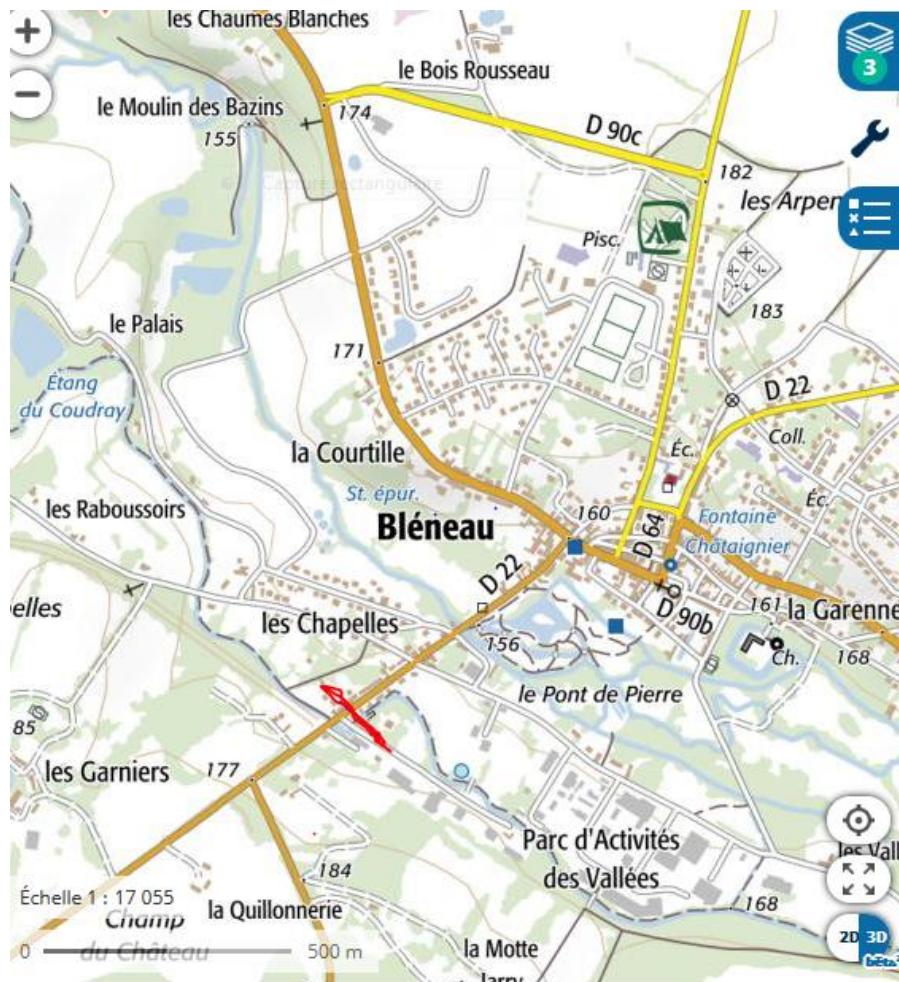
COMMUNE DE BLENEAU - DICRIM

RISQUE INONDATION

Pas de Plan de Prévention des Risques (Bléneau n'est pas concernée)

Carte disponible des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) – Yonne (1996)





ALERTE

Véhicule équipé d'un hautparleur (diffusion du message d'alerte)

Une vingtaine d'habitations à prévenir en porte à porte dans les rues situées sur les axes coupés à la circulation ainsi que les entreprises de la zone d'activités.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers, nécessaire pour la nuit)
- Ecouter la radio.

COMMUNE DE BLENEAU - DICRIM

RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DU LAC DU BOURDON

Référence : Courrier Préfecture du 9/08/2018 02226-180172

L'étude de danger réalisée en 2014 par VNF prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion déferlant sur une partie de la commune environ 2 heures 06 après la rupture.

ACTION DU MAIRE

- Déclenchement PCS en partie
- Information des habitants en porte à porte (pompiers, réserve de sécurité civile, agents techniques) sur les axes coupés à la circulation
- **Routes et ponts coupés :**
 - Pont du Loing
 - Avenue Jean Jaurès (dite « avenue de la gare » pour les anciens - D22)
 - Rue du Loing,
 - Route des prés,
 - Route des Vallées,
 - Rue du Château
 - Rue de la Garenne

ALERTE

Véhicule équipé d'un hautparleur (diffusion du message d'alerte)

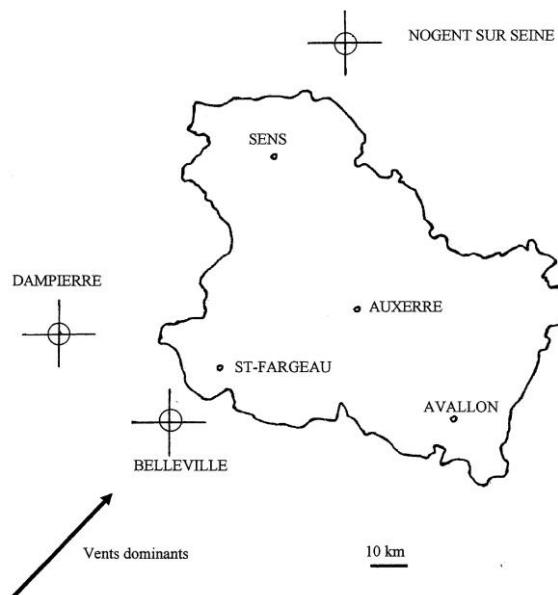
Une vingtaine d'habitations à prévenir en porte à porte dans les rues situées sur les axes coupés à la circulation ainsi que les entreprises de la zone d'activités.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- o Surélever les meubles, amarrer les cuves
- o Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- o Couper le gaz, l'électricité
- o Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- o Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- o Ne pas téléphoner

COMMUNE DE BLENEAU - DICRIM

RISQUE NUCLEAIRE



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Belleville sur Loire) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

ACTION DU MAIRE

- Déclenchement du PCS en entier
- Alerter la population (message en phase avec le service communication de la Préfecture par haut parleur)
- Alerter les ERP, les entreprises ainsi que les entreprises agricoles avec présence d'élevages
- Organisation d'une permanence en mairie
- Recenser les moyens humains et matériels, les lieux d'accueil
- Recensement des besoins et informer régulièrement la Préfecture
- Sur ordre du Préfet, évacuation de la population et des animaux en lien avec le SDIS et les forces de l'ordre.
- Ne pas communiquer avec les journalistes

ALERTE

Message pompiers / préfecture / radio / TV

Signal national d'alerte

Véhicule équipé d'un haut-parleur



! au confinement (la personne chargée de l'alerte doit elle-même se confiner)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Confinement et attendre les consignes en rejoignant le bâtiment le plus proche
- Fermez et calfeutrez les ouvertures, bouchez toutes les entrées d'air,
- Arrêtez la ventilation et la climatisation
- S'isoler dans une pièce avec un poste radio
- Ne pas fumer

- Pensez à vous doter d'une radio à piles et écouter la radio
- Ne pas téléphoner : les lignes doivent être libres pour les urgences et les secours. Les informations seront données par radio.
- Ne pas consommer d'aliments frais sans l'avis des autorités sanitaires
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux, les enseignants connaissent les consignes à appliquer (PPMS).
- Ne quittez pas le lieu où vous êtes confiné sans en avoir reçu l'autorisation
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Si l'ordre d'évacuation est donné :

- Coupez le gaz et l'électricité
- Fermez à clé les portes extérieures
- A l'extérieur ne pas toucher aux objets, aliments, eau.
- Ne consommez pas de fruits, de légumes ni l'eau du robinet qui ont pu être contaminés sans l'aval des autorités.
- Suivez strictement les consignes données par les services de secours
- Prenez en charge les personnes vulnérables et isolées à domicile
- Dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement qui sera défini en fonction des axes d'évacuation.

COMPRIMES D'IODE

Ces comprimés sont à prendre uniquement sur ordre du Préfet.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE :

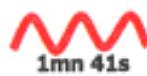
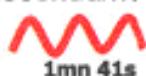
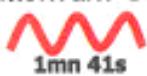
LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE:



IL EST IDENTIQUE PARTOUT EN FRANCE

Début de l'alerte :

Trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.



Fin de l'alerte :

Il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes

30 secondes



COMMUNE DE BLENEAU - DICRIM

RISQUE CANICULE

Référence : Plan départemental canicule mis à jour chaque année

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- Organiser une permanence à la Mairie

En cas de canicule :

- Organisation d'une surveillance auprès des personnes âgées et fragiles (cf. liste en annexe)
- Distribution d'eau si nécessaire
- Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés :
 - Eglise,
 - Maison des Services Au Public (climatisée)
 - Gîtes communaux
- Mesure de restriction d'usage de l'eau sur l'ordre du préfet

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

COMMUNE DE BLENEAU - DICRIM

AUTRES RISQUES CLIMATIQUES

ACTION DU MAIRE

Organiser une permanence à la mairie si nécessaire

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- Surveiller les conditions météorologiques
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour si nécessaire)
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger en liaison avec les services de la gendarmerie et le service routier départemental.
- Organiser le déblaiement des voies
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés



ALERTE



- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engagez pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
S'informer sur les conditions de circulation

COMMUNE DE BLENEAU - DICRIM

RISQUE TRANSPORT MATERIES DANGEREUSES

Deux axes : Route départementale D 90 (Rogny les sept Ecluses-Saint-Privé) et Route départementale 22 (Bléneau – Briare).



ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers, par exemple :

- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers
- Déclenchement du PCS en partie
- Permanence mairie
- Mise en place déviation / interdiction circulation (rayon de 150 mètres) en liaison avec SRD, gendarmerie et pompiers.
- **Zone touchée : école maternelle sur cet axe.**

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Véhicule équipé d'un haut-parleur (message d'alerte)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

COMMUNE DE BLENEAU - DICRIM

RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet.
- Utilise la liste des personnes fragiles

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (Tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC (fédération de chasse), l'ONCFS ou la DDCSPP.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15.
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

COMMUNE DE BLENEAU - DICRIM

ANNUAIRE D'URGENCE

MEDIAS - RADIOS	
France BLEU	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz
SITES INTERNET	
Météo France	www.meteofrance.com
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.gouv.fr : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing
NUMEROS UTILES	
POMPIERS	18 ou 112
SAMU	15
Police ou gendarmerie	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	<u>répondeur suivi vigilance 05 67 22 95 00</u>
DDCSPP	03.86.72.69.00
Centre Antipoison	03.83.32.36.36